

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) porte à la connaissance des retraités et accidentés du travail bénéficiaires d'une pension de retraite et / ou d'une rente, que l'opération de contrôle annuel de leur existence physique s'effectuera **du 03 septembre 2018 au 31 octobre 2018**.

Le certificat de vie à déposer dans les agences CNPS devra faire mention obligatoire du numéro CNPS salarié et, s'il y a lieu, du numéro bénéficiaire ainsi que de l'adresse téléphonique et / ou électronique.

Les assurés résidant en Côte d'Ivoire et se trouvant dans l'impossibilité de se présenter aux guichets de la CNPS pour des raisons de santé, sont priés d'en informer par tout moyen l'Institution qui procédera à des visites à domicile.

Outre le certificat de vie, les conjoints survivants (veufs ou veuves) devront fournir au plus tard **le 31 octobre 2018**, un certificat de non remariage.

Fait à Abidjan, le

LE DIRECTEUR GENERAL : D. Charles KOUASSI